

COMMUNIQUE DE PRESSE

CORONAVIRUS

Montpellier, le vendredi 15 mai 2020

Réouverture progressive du service étrangers (séjour) de la préfecture de Montpellier et de la sous-préfecture de Béziers

En raison du contexte sanitaire, et pour respecter les consignes de limitation des rassemblements de personnes, les rendez-vous, ainsi que l'accueil étranger à la préfecture de Montpellier et la sous-préfecture de Béziers, sont pour le moment suspendus. Les activités du bureau du séjour reprendront progressivement, mais uniquement sur rendez-vous (avec convocation).

Etrangers en situation régulière :

Sur le territoire national, la durée de validité des documents qui expirent <u>entre le 16 mars 2020 et le 15 juin 2020</u> est prolongée automatiquement de 6 mois (180 jours) à partir de la date d'expiration pour :

- Visas de long séjour
- Titres de séjour, quelle qu'en soit la nature, à l'exception des titres de séjour spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger ;
- Autorisations provisoires de séjour ;
- Récépissés de demande de titre de séjour.
- * Re-convocation des rendez-vous annulés pendant le confinement (hors étrangers en situation irrégulière): Ces rendez-vous seront reprogrammés à compter du 15 juin 2020 selon une priorisation liée à la date de fin de validité du titre, intégrant éventuellement la prorogation des 180 jours. Une convocation sera transmise directement à l'adresse mail utilisée pour la réservation du rendez-vous.
- * Les étrangers en situation régulière (hors étudiant) dont le titre de séjour ou visa long séjour a été prolongé de 180 jours, ou ceux dont le document expirera après le 15 juin 2020, s'ils n'avaient pas obtenu de RDV avant la période de confinement (rendez-vous reprogrammés dans ce cas), devront prendre rendez-vous depuis le site internet de la préfecture : http://www.herault.gouv.fr/Actualites/INFOS/Usagers-etrangers-en-situation-reguliere-Prenez-rendez-vous-ici La mise en ligne de ces rendez-vous interviendra début juin pour des créneaux disponibles à compter du 15 juin 2020.
- * Les étudiants étrangers dont le titre ou visa expirera après le 15 juin 2020 n'auront pas à prendre rendez-vous en ligne. La demande de renouvellement de titre se fera uniquement par courrier (procédure détaillée sur le site www.herault.gouv.fr rubrique démarches étrangers). Pour toute autre question, vous pouvez écrire à l'adresse : pref-etudiants@herault.gouv.fr

Les urgences : les usagers dont le titre de séjour, visa long séjour, ou récépissé, a expiré avant le 16 mars 2020, et qui n'ont pas réussi à réserver un rendez-vous, doivent se signaler en écrivant à l'adresse :

Préfecture de Montpellier : <u>pref-urgences-etrangers@herault.gouv.fr</u> Sous-préfecture de Béziers : <u>pref-etrangers-beziers@herault.gouv.fr</u>

N'oubliez pas de mentionner votre identité, et de joindre la copie recto/verso de votre titre de séjour, récépissé et passeport (page relative à l'état civil) ainsi que toutes les pièces justificatives accompagnant votre demande. Les usagers seront, le cas échéant, convoqués en préfecture ou sous-préfecture.

.../..

Cabinet du préfet Service départemental de la communication interministérielle Tél.: 04 67 61 61 25

Mél.: pref-communication@herault.gouv.fr

Site: www.herault.gouv.fr Réseaux sociaux: @prefet34 34 place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier CEDEX 2

- Retrait des titres de séjour fabriqués au 11 mai 2020 : Les titres de séjour déjà fabriqués ne pourront pas être retirés en préfecture ou sous-préfecture avant la semaine du 15 juin 2020.
 - Les usagers concernés seront contactés par le service des étrangers (par mail ou téléphone) dans la perspective d'un envoi postal de leur titre.
 - Aucune démarche n'est à engager auprès de la préfecture ou sous-préfecture pour cela.
 - Pour les titres fabriqués postérieurement au 11 mai 2020, la remise de titre s'effectuera nécessairement par convocation en préfecture ou sous-préfecture à compter de la mi-juin.
- → Prolongation des visas courts séjours (par exemple visas touristiques) : les ressortissants qui sont entrés sur le territoire avec un visa court séjour arrivé à expiration et qui ne peuvent retourner de leurs pays en raison de la fermeture des frontières peuvent, à titre exceptionnel, solliciter une prolongation de leur visa.
 - La procédure est détaillée sur le site internet de la préfecture www.herault.gouv.fr rubriques démarches étrangers.
- Régularisation et admission exceptionnelle au séjour (étrangers en situation irrégulière): Les rendez-vous annulés pendant le confinement seront reprogrammés à compter du 15 juin 2020. Le dépôt d'une nouvelle demande requiert la prise d'un rendez-vous sur internet. La prochaine mise en ligne des rendez-vous n'interviendra pas avant début septembre, pour des créneaux à compter du 15 septembre 2020.

Pour toute autre question, vous pouvez écrire par mail à :

Pour la préfecture de Montpellier : <u>pref-esi@herault.gouv.fr</u>

Pour la sous-préfecture de Béziers : <u>pref-etrangers-beziers@herault.gouv.fr</u>

Toutes les informations utiles sont publiées et actualisées sur le site internet de la préfecture de l'Hérault :

http://www.herault.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-etrangers/Titres-de-sejour-pour-les-etrangers

Pour toute autre demande non listée ci-dessus, il convient d'adresser un message à l'adresse suivante :

Pour la préfecture de Montpellier <u>pref-etrangers@herault.gouv.fr</u>

Pour la sous-préfecture de Béziers : <u>pref-etrangers-beziers@herault.gouv.fr</u>



Cabinet du préfet Service départemental de la communication interministérielle Tél.: 04 67 61 61 25

Mél.: pref-communication@herault.gouv.fr

Site: www.herault.gouv.fr Réseaux sociaux: @prefet34 34 place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier CEDEX 2